

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 25 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 FEVRIER 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Elisabeth BONJEAN - Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Alexis ARRAS - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Valérie ALEXANDRE
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE 2016-2036 : PROGRAMME, DEMANDE DE SUBVENTION

La Ville de Dax a le souci constant de s'assurer que son réseau de distribution d'eau potable :

- permet une desserte satisfaisante de ses usagers,
- fonctionne avec un rendement correspondant aux préconisations réglementaires,
- obéit aux exigences de sécurité sanitaire de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine,
- soit maintenu en bon état par une gestion patrimoniale appropriée.

Si la situation actuelle est convenable, il convient d'envisager l'avenir en se projetant sur les vingt prochaines années pour tenir compte des disponibilités de la ressource en eau, des évolutions de l'habitat, des comportements des abonnés et de la réglementation. L'objectif est de définir une stratégie permettant une gestion optimale des ressources en eau et des infrastructures existantes et à venir dans l'intérêt du service à l'utilisateur et de la préservation de l'environnement.

Dans ce contexte, et dans la même démarche prospective initiée avec le Schéma Directeur d'Assainissement, la Régie Municipale des Eaux souhaite lancer un Schéma Directeur d'Eau potable pour la période 2016-2036.

A partir d'un état des lieux, le but de l'étude est de proposer des améliorations du dispositif de production/distribution de l'eau, à court, moyen et long terme, au travers d'un programme d'actions et d'investissements chiffrés et hiérarchisés.

Le schéma exposera également une stratégie de lutte contre les fuites et de gestion patrimoniale pérenne, des mesures préventives, de surveillance, de contrôle et d'organisation ainsi que des actions visant à améliorer la situation sanitaire et la défense incendie.

Enfin, il comprendra un modèle économique simulant les évolutions budgétaires nécessaires pour répondre aux objectifs évoqués (besoins d'investissement, politique de renouvellement...).

Ce schéma devrait constituer un document important dans la perspective du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération de même que son volet sanitaire serait utilisé dans l'éventualité de la mise en place d'un « plan de sécurité sanitaire eau » (PSSE) à l'échelle du territoire de l'intercommunalité.

Le montant de l'étude est estimé à 200 000 € HT.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la section « Eau potable » de la Régie Municipale des Eaux, à l'article 203150. Ils feront l'objet de l'établissement d'une AP/CP sur les exercices 2016, 2017 et 2018 pour permettre la prise en compte financière de l'ensemble de l'étude.

Considérant l'intérêt stratégique de ce type d'étude pour les services d'eau, l'Agence de l'Eau Adour Garonne promeut leur mise en place et soutient leur financement. Elle serait susceptible d'apporter une aide à hauteur de 70 %.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ADOpte le programme d'étude du Schéma Directeur d'Eau Potable 2016-2036 tels que présenté ci-dessus,

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, une subvention à son taux maximum, pour la réalisation de cette étude,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160225-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 26 Février 2016